

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANITA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 03-190409-PER-

CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2019 - PISCINES

M. AURISSET expose :

Piscine d'Oloron Haut-Béarn

Afin de répondre à l'ouverture des bassins extérieurs de la piscine intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Emplois de surveillant de baignade dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service ; rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les BNSSA, et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN :

	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019
Opérateur des APS (BNSSA)	2 postes à temps non complet	8 postes à temps non complet	
Educateur des APS (BEESAN – BPJEPS)	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet
Caisse	1 poste à temps non complet		
Porte-Habits		8 postes de 2 semaines	
Agent d'entretien Technique		1 poste à temps complet	1 poste à temps complet

Piscine de Barétous Haut-Béarn

Afin de répondre à l'ouverture de la piscine durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

	25 Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019	13 Octobre 2019
Educateur des APS (BEESAN – BPJEPS)	2 postes à temps complet					
Accueil-Caisse-Entretien	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet	3 postes à temps non complet	3 postes à temps non complet		

Il s'agit ici de procéder à la création des postes saisonniers. Ceux-ci pourront faire l'objet de réajustements en fonction des besoins réels au cours de la saison estivale.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 15.04.2019

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019

